

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 19 JUILLET 2018 à 19 H 00

Le 19 Juillet 2018 à 19 H 00, le Conseil Municipal de SAINT-ELOY-LES-MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 06 Juillet 2018

Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT - M. Jacky BOUKHALFA - M. Pierre BARILLIER – M. Claude DEQUAIRE - Mme Michelle POMPILI - Mme Michelle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING – Mme Sophie JOUVE - M Jean-Claude FERRANDON - Mme Marie-France DUBOST - M. Jean DURIN - Mme Caroline LARRAYOZ - Mme Marjorie LE MAY – Mme Evelyne LAFOND - M. Bernard GRAND - Mme Jacqueline DUBOISSET– M. Christian JEROME - Mme Maryse PERRONIN.

Etaient absents – excusés :

M. Michel RENAUD
M. Pierre MONTEIL (procuration donnée à M BOUKHALFA)
M. Christian JOUHET
M. Denis KAPALA
Mme Eva BERNARD (procuration donnée à Mme SIKORA)
Mme Muriel DESARMENIEN (procuration donnée à Mme LARRAYOZ)
M Clément JAY (procuration donnée à M ROBERT)
M Christopher DEMBIK

Madame Marie-Thérèse SIKORA, ouvre la séance à 19 H 00 et procède à l'appel nominal.

Le quorum est atteint, Madame Sophie JOUVE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 17 Mai 2018 est soumis au Conseil Municipal pour approbation et est adopté à l'unanimité, sans observation.

L'ordre du jour est alors abordé. Madame Marie-Thérèse SIKORA demande l'ajout d'une décision complémentaire à l'ordre du jour qui est acceptée et étudiée en premier point

INSTALLATION D'UN POSTE ENEDIS

Une note complémentaire est distribuée en début de séance.

Dans le cadre de la restructuration de la ligne électrique « HTA » reliant BUXIERES SOUS MONTAIGUT au poste de la BOUBLE, ENEDIS sollicite l'autorisation de la commune d'implanter sur son domaine privé un poste sur la parcelle cadastrée ZV 63 et un câble en souterrain sur les parcelles cadastrées AP 252, ZT 61, ZV 71 et ZV 96 (voir plan joint).

Une indemnité forfaitaire de 20€ sera versée pour chacune des deux implantations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier

1/ CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, VALANT OPAH. AVENANT N°1.

En préambule Madame le Maire rappelle que suite à la préparation de l'avenant FNADT, l'Etat a indiqué en mars que l'ANAH pourrait prendre le relai du FNADT pour financer les projets de « Saint-Eloy 2020 » dont l'ingénierie et le chef de projet, et ce à compter du 1^{er} juillet 2018.

Un avenant aux conventions initiales a ainsi pu être élaboré et présenté à Monsieur le Préfet lors de sa visite en mairie de Saint-Eloy-les-Mines le 11 juin dernier. Il a été validé par Monsieur le Préfet et ses services et il convient que la ville de Saint Eloy le valide à son tour. Il permet d'une part de prolonger l'action engagée et d'autre part de revoir certains objectifs à la hausse, au regard du succès de l'OPAH en particulier. Marie-Thérèse SIKORA explique que le FNADT est désormais orienté vers les opérations « cœur de ville ». Saint-Eloy-les-Mines bénéficie désormais de l'ANAH.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, valant OPAH, avait été signée le 18 octobre 2016 entre l'Etat, le Département, les bailleurs sociaux, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy. L'avenant N°1 à cette convention vise principalement à :

- *Dresser un bilan intermédiaire sur le programme « Saint-Eloy 2020 »,*
- *Réajuster les objectifs du programme OPAH, avec notamment l'augmentation des objectifs quantitatifs d'un tel programme et l'intégration du vieux-bourg dans le secteur de revitalisation,*
- *Intégrer les clauses de la convention entre l'Agence nationale de l'habitat et Action Logement conclue le 15 février 2015 et son avenant en date du 22 juillet 2016,*
- *Consolider l'ingénierie dédiée à l'amélioration du parc de logement et au traitement de l'habitat dégradé,*
- *Actualiser les plans de financement prévisionnels relatifs aux actions d'investissement.*

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, présente alors le projet d'avenant N°1 à la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de de développement du territoire, valant OPAH

→ Tableau de synthèse en annexe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour la passation d'un avenant N°1 à la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et de de développement du territoire, valant OPAH selon les éléments exposés ci-dessus.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer l'avenant N°1 évoqué ci-dessus.

Les 7 signataires ont reçu l'avenant à la convention qui est en cours de signature. Le projet de convention est à disposition en mairie.

2/ REQUALIFICATION DU MARCHE COUVERT

2-1/ ATTRIBUTION MARCHES LOTS 1, 3, 4.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire donne la parole à Jacky BOUKHALFA, adjoint, qui rappelle que le Conseil Municipal avait décidé, dans le cadre du programme AMI « Saint-Eloy 2020 », d'engager un projet de requalification de la halle du marché couvert,

Après avoir indiqué qu'une procédure de consultation des entreprises a été engagée par procédure adaptée dès fin mai 2018,

Après avoir rendu compte du déroulement d'une telle procédure et après avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 3 juillet 2018,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir pour les lots indiqués ci-après les offres suivantes :

- Lot N°1 Démolition Gros œuvre

Entreprise		Fernandez
Montant HT de l'offre	Offre de base	108 000,00 €
	PSE	5 635,71 €

		113 635,71 €

- Lot N°3 Electricité Courants forts Courants faibles

Entreprise		Tauveron
Montant HT de l'offre	Offre de base	85 737,50 €

- Lot N°4 Sanitaire Plomberie VMC

Entreprise		Mercier
Montant HT de l'offre	Offre de base	17 232,82 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Retient pour les lots indiqués ci-après les offres suivantes :

- Lot N°1 Démolition Gros œuvre

Entreprise		Fernandez
Montant HT de l'offre	Offre de base	108 000,00 €
	PSE	5 635,71 €

		113 635,71 €

- Lot N°3 Electricité Courants forts Courants faibles

Entreprise		Tauveron
Montant HT de l'offre	Offre de base	85 737,50 €

- Lot N°4 Sanitaire Plomberie VMC

Entreprise		Mercier
Montant HT de l'offre	Offre de base	17 232,82 €

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer les marchés de travaux tels qu'indiqués ci-dessus.

2-2/ POINTS D'INFORMATION

- Relance consultation lots 2,5 6

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une consultation est relancée pour les lots 2, 5, 6 faute de candidature

- Lot n°2 toitures, menuiseries extérieures
- Lot n°5 agencements intérieurs, peinture
- Lot n°6 sonorisation

Il est précisé que certains lots seront scindés avec l'espoir d'être plus attractifs. A titre d'exemple dans le lot peinture il y avait aussi les sols.

La nouvelle consultation a comme date limite le 27 juillet prochain, la CAO se réunira le 31 A ce stade, l'objectif de démarrer les travaux en octobre reste maintenu.

- **Plan de Financement**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'évolution du plan de financement de cette opération, sur la base de l'enveloppe de 900 000 €HT travaux et honoraires

- Région, contrat ambition région, 245 000 €, subvention notifiée
- Etat, DETR, 150 000 €, subvention notifiée
- Etat, DSIL, 150 000 € attendus, confirmation orale de M le Préfet, attente notification

Le montant total de subventions serait donc de **545 000 € soit 60.5%** du prévisionnel hors taxes. Ceci est conforme aux délibérations prises au moment des demandes de subventions.

- **Goudronnage des abords du chevalement, alternative pendant les travaux**

Jacky BOUKHALFAF explique que le marché couvert ne sera pas accessible pendant les travaux, de l'automne 2018 au printemps 2019.

Une réunion a été organisée en mairie avec les commerçants et l'affermier.

Il a été proposé et convenu de relocaliser les commerçants sur le tènement à côté du chevalement de la mine pendant toute la durée des travaux. Cet espace va être goudronné.

Madame le Maire informe le Conseil du résultat de la consultation et l'attribution du marché dans le cadre de ses délégations

Estimation Mairie 55 575 €HT

- Offre Eurovia 49 205 €HT
- Offre Monteil Colas 51 955 €HT

L'offre Eurovia a été retenue pour 49 205 €HT. Les travaux doivent être réalisés pendant l'été, la dernière semaine de juillet. La somme nécessaire est inscrite au BP. Cette consultation est donnée pour information, elle a eu lieu dans le cadre des délégations données à Madame le Maire.

3 / ASSAINISSEMENT

3-1 / RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2017

Il est présenté par Pierre BARILLIER, adjoint.

L'essentiel de l'année

Mise en séparatif du Quartier de La Vernade

Il existe un problème de comptage des effluents entre le débitmètre d'entrée et les mesures de débit sur le canal de sortie. L'écart est important de l'ordre de 15 %. Pour pallier ce dysfonctionnement, une réfection complète du canal est nécessaire

Le système d'assainissement a correctement fonctionné tout au long de l'année 2017 : pas d'interruption de marche de la station et aucune non-conformité.

Dans 95% des cas, le volume reçu à la station dépasse sa capacité normale journalière 800m³, ce qui explique que 6% des volumes entrants sont déversés dans le milieu naturel. Ceci est dû à la réactivité du réseau très sensible aux précipitations.

La nouvelle station d'épuration a été mise en service fin 2008. Les normes de rejet, contraignantes, ont été respectées. La charge polluante de la station correspond à 50% de sa capacité nominale

Les travaux réalisés à La Vernade et à venir apporteront un début de solution à ce problème.

Les chiffres-clés

Les chiffres-clés de la délégation du service public de la Commune de SAINT-ELOY-LES-MINES sont pour l'année 2017 :

➤ **Patrimoine**

75.4 kms environ de réseau

3 stations d'épuration (Le Moulin-Parrot en 2008, Montjotin et Quaire en 1997)

11 postes de relèvement

18 déversoirs d'orage

2 dessableurs

1 132 avaloirs dont 655 ont été curés

1 375 regards

➤ **Exploitation**

1 582 abonnements

429 259 m³ reçus en station

La pluviométrie est passée de 749 mm à 584 mm en 2017 par rapport à 2016

➤ **Qualité du traitement**

100 % de conformité sur l'eau traitée. Les boues épandues représentent 87.06 tonnes de matières sèches.

➤ **Rendement épuratoire (en %)**

DBO5 87 (Demande Biologique en Oxygène)

DCO 89 (Demande Chimique en Oxygène)

MES	91	(Matières En Suspension)
NG	84	(Azote Global)
Pt	80	(Phosphore Total)
N-NH4	96	(Azote sous forme ammoniacale)

A noter les très bons rendements épuratoires de la station d'épuration.

➤ **Prix du m3 TTC (pour 120 m3 au 1^{er} janvier 2018) : 2,5715 €**

Perspectives

Des travaux seront à réaliser « Cité des Nigennes » et vers la Gare SNCF. Le massif filtrant de la station d'épuration de « Montjotin » sera renouvelé. De même des travaux d'entretien sont prévus à la station d'épuration du Moulin Parrot, notamment la réfection du canal de sortie (mesure des effluents rejetés à La Bouble)

Assainissement Non Collectif

La Commune a confié à la Société Suez Eau France, les missions du Service de l'Assainissement Non Collectif :

273 installations sont recensées desservant environ 500 habitants

3 contrôles de conception ont été réalisés

12 contrôles de vente et bon fonctionnement

7 réalisations neuves

Conformité actuelle des installations

INSTALLATION CONFORME	INSTALLATION CONFORME A SURVEILLER	INSTALLATION NON CONFORME	ABSENCE D'INSTALLATION OU NON VERIFIABLE	TOTAL GENERAL
21	14	220	18	273

Apports extérieurs

1 113 m3 de matière de vidange ont été traités.

Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Le conseil débat des conséquences attendues dans le cadre de l'application de la loi NOTRE qui prévoit le transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités. La loi le prévoyait au 1/1/2020, un assouplissement permettrait de déroger jusqu'en 2026. Ceci représentera un changement important pour les communes. Les élus évoquent aussi les

aspects quantitatifs et qualitatifs liés à ces transferts, ainsi que l'harmonisation à l'échelle des territoires intercommunaux qui aura probablement un impact à la hausse sur les couts facturés aux usagers. Certaines communes qui géraient elles-mêmes leur réseau d'eau en tiraient parfois un excédent.

3-2 / BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISIONS MODIFICATIVES

A la demande de Madame le Percepteur et afin de pouvoir régulariser les opérations d'amortissement, il convient de passer les écritures suivantes au chapitre 041 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte les décisions suivantes pour le Budget du Service de l'ASSAINISSEMENT :

Investissement

DEPENSES

Compte 2315-041 – immobilisations en cours	+ 23 000.00 €
--	---------------

RECETTES

Compte 203-041 – frais d'études	+ 23 000.00 €
---------------------------------	---------------

3-3 / REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DES NIGONNES.

CONSULTATION DES ENTREPRISES.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'une consultation des entreprises, avait été engagée, par procédure adaptée, pour les travaux relatifs à la réhabilitation et à la mise aux normes des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du quartier des **Nigonnes**,

Après avoir rendu compte du déroulement d'une telle procédure et après avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir l'offre indiquée ci-après :

Entreprise : MONTEIL COLAS

Montant HT de l'offre : 219 135,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1/ Retient, pour les travaux relatifs à la réhabilitation et à la mise aux normes des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du quartier des Nigennes, l'offre indiquée ci-après :

Entreprise : MONTEIL COLAS

Montant HT de l'offre : 219 135,55 €

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de travaux correspondant.

MISE AUX NORMES DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES « LA VERNADE- LES FORGES ».

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Pierre BARILLIER rappelle que, suite à un appel à la concurrence et par une délibération en date du 28 juillet 2016, le Conseil Municipal avait retenu le cabinet EGIS Eau pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative au programme de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » projeté par la Commune sur le secteur de la Vernade Tranche 2 (Liaison « La Vernade/Les Forges »),

Après avoir présenté les conclusions de l'étude Avant-Projet (AVP) réalisée par le cabinet EGIS Eau sur ce secteur, M. Pierre Barillier, Adjoint, propose :

- D'approuver le programme de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » projeté par la Commune sur le secteur de la Vernade Tranche 2 (Liaison « La Vernade/Les Forges »), correspondant à un montant total de travaux de 558 000 € HT, selon la décomposition suivante :

<i>Travaux Réseaux EU</i>	<i>354 000,00 €</i>
---------------------------	---------------------

<i>Travaux Réseaux EP</i>	<i>204 000,00 €</i>
---------------------------	---------------------

- De solliciter le concours financier du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau et d'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Approuve le programme de travaux de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » projeté sur le secteur de la Vernade Tranche 2 (Liaison « La Vernade/Les Forges »),

2/ Sollicite le concours financier du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau et autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants,

3/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions.

Ces travaux devraient avoir lieu à l'automne 2019.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que, suite à un appel à la concurrence et par une délibération en date du 28 juillet 2016, le Conseil Municipal avait retenu le cabinet EGIS Eau pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative au programme de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » projeté par la Commune sur le secteur de la Vernade Tranche 2 (Liaison « La Vernade/Les Forges »), Après avoir rappelé les conclusions de l'étude Avant-Projet (AVP) réalisée par le cabinet EGIS Eau sur ce secteur, M. Pierre Barillier, Adjoint, propose :

- De confier au cabinet EGIS Eau la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre relative au programme de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » sur le secteur de La Vernade Tranche 2 (Liaison « La Vernade/Les Forges ») au travers de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre comportant les deux missions suivantes :

1/ Réseau Eaux Usées, mission de maîtrise d'œuvre selon les éléments suivants :

Domaine Fonctionnel Infrastructures : Mission Témoin

*Éléments normalisés de maîtrise d'œuvre : PRO + ACT + VISA + DET
+ AOR*

Montant prévisionnel des travaux : 354 000 € HT

Taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre : 7,5%

Rémunération de la maîtrise d'œuvre : 26 550,00 € HT

Taux de tolérance : 10%

2/ Réseau Eaux Pluviales, mission de maîtrise d'œuvre selon les éléments suivants :

Domaine Fonctionnel Infrastructures : Mission Témoin

*Eléments normalisés de maîtrise d'œuvre : PRO + ACT + VISA + DET
+ AOR*

Montant prévisionnel des travaux : 204 000 € HT

Taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre : 7,5%

Rémunération de la maîtrise d'œuvre : 15 300 € HT

Taux de tolérance : 10%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- 1/ Confie au cabinet EGIS Eau la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » projeté sur le secteur de la Vernade Tranche 2 (« Liaison La Vernade/Les Forges »),**
- 2/ Donne son accord pour la passation avec ce cabinet d'un marché de maîtrise d'œuvre selon les éléments tels qu'indiqués ci-dessus,**
- 3/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet EGIS Eau.**

AVENANT N°2 AU CONTRAT INITIAL D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que le Conseil Municipal avait confié au cabinet REUGE Consultant, par une délibération en date du 28 juillet 2016, une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour le suivi des travaux de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » sur le secteur de La Vernade Tranche N°2 (Liaison La Vernade/Les Forges), sur la base d'un taux de rémunération de 2,5% applicable au montant HT des travaux.

Après avoir rappelé que sur la base de l'Avant-Projet technique établi par le cabinet Egis Eau, les montants des travaux correspondant aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » sur le secteur de La Vernade Tranche N°2 (Liaison La Vernade/Les Forges) s'établissent comme suit :

Montant prévisionnel des travaux Eaux usées : 354 000 € HT

Montant prévisionnel des travaux Eaux pluviales : 204 000 € HT

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver un avenant N°2 au contrat initial d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec le cabinet REUGE Consultant, fixant la rémunération définitive de ce cabinet comme suit :

Rémunération AMO Eaux usées **8 850 € HT**

Rémunération AMO Eaux pluviales **5 100 € HT**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

1/ Approuve l'avenant N°2 au contrat initial d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec le cabinet REUGE Consultant pour le suivi des travaux de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » sur le secteur de La Vernade Tranche N°2 (Liaison La Vernade/Les Forges), fixant la rémunération définitive de ce cabinet comme indiqué ci-dessus,

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer l'avenant N°2 au contrat initial d'assistance à maîtrise d'ouvrage passé avec le cabinet REUGE Consultant pour le suivi des travaux de réhabilitation et de mise aux normes des réseaux « Eaux usées » et « Eaux pluviales » sur le secteur de La Vernade Tranche N°2 (Liaison La Vernade/Les Forges).

Monsieur Claude DEQUAIRE quitte la séance, donnant alors pouvoir à Michelle POMPILI.

4/ FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS POUR LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, donne la parole à Alain ROBERT qui rappelle que le contrat de fourniture de repas pour le service de restauration scolaire arrive à son terme le 01/10/2018 et qu'une nouvelle consultation a été faite pour la fourniture de repas en liaison chaude.

A l'issue de cette procédure et après analyse, la commission d'appel d'offre, qui s'est réunie le 03/07/2018, propose au conseil municipal de retenir la candidature de l'ESAT des COMBRAILLES pour la somme de 113 686.44 € pour une durée de 1 an renouvelable 2 années supplémentaires maximum.

Cette somme est une estimation puisque les repas sont facturés à l'unité suivant la grille suivante

-repas enfant	4.434 €
-repas adulte	4.642 €

L'augmentation par rapport au prix de 2015 est de 0.372 € pour les enfants et 0.382 € pour les adultes par repas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1/ Retient, pour la fourniture et la livraison des repas pour le service de restauration municipal, l'offre indiquée ci-dessus,**
- 2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente décision et notamment signer le marché de fourniture tel qu'indiqué ci-dessus.**

Madame le Maire précise qu'il n'y avait qu'un candidat dans le cadre de cet appel à candidature. Il est précisé que le montant facturé aux familles est de 2.81 € par repas pour les enfants, ce qui correspond à un effort financier significatif de la part de la commune.

5 / VERSEMENT DE SUBVENTION OPAH

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle qu'un programme OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) avait été engagé sur le territoire du Pays de Saint-Eloy et plus particulièrement sur le périmètre de revitalisation urbaine de la ville de Saint-Eloy-les-Mines,

Après avoir rappelé qu'une convention de revitalisation du centre-bourg de Saint-Eloy-les-Mines et de développement du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-

Eloy avait été signée le 18 octobre 2016 entre l'Etat, le Département, les bailleurs sociaux, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy, définissant notamment le programme et les modalités de financement des travaux d'amélioration des logements concernés par le dispositif OPAH,

Après avoir rappelé que le Conseil Municipal, par une délibération en date du 19 décembre 2016, avait approuvé le règlement d'attribution des aides OPAH,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rend compte de l'état d'avancement d'un tel programme et propose au Conseil Municipal le versement de la subvention accordée pour le dossier pour lequel les travaux sont achevés conformément au dossier initial de demande de subventions :

SCI Daniel Rutkowski, représentée par Mme Daniel Julie

11-13 rue Jean Jaurès

63700 Saint-Eloy-les-Mines

Montant de la subvention à verser 8 015 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1/ Donne son accord pour le versement de la subvention OPAH suivante :

SCI Daniel Rutkowski, représentée par Mme Daniel Julie

11-13 rue Jean Jaurès

63700 Saint-Eloy-les-Mines

Montant de la subvention à verser 8 015 €

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions.

6/ PERSONNEL

6-1 / RECRUTEMENT SECRETAIRE DES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'appel à candidature pour le poste de secrétaire des services techniques organisé jusqu'au 31 mai. Après analyse des candidatures, le choix a pu se porter sur un adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe par voie de mutation ; la personne concernée ayant exercée jusque-là un poste similaire dans une autre collectivité, Domérat. La mutation sera effective au 1^{er} septembre.

6-2 / COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET DÉCISION DE MAINTIEN DU PARITARISME :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatifs aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 26 juin 2018

Considérant l'avis favorable du comité technique réuni le 3 juillet 2018

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 pour déterminer le nombre de représentants du personnel est de 68

L'autorité territoriale propose à l'assemblée :

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à **TROIS**
- De décider le maintien du paritarisme, en fixant un nombre de représentant de la commune égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les propositions suivantes :

- **fixer à TROIS le nombre de représentants du personnel au sein du comité technique issu du scrutin du 6 décembre 2018.**
- **maintenir la parité numérique entre les collègues.**

6-3 / ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Madame le Maire précise qu'elles auront lieu le 6 décembre, par un vote physique sur place pour élire les délégués du personnel au comité technique. Il est rappelé que les CAP et les CCP sont gérés directement par le CGFPT 63.

7/ FINANCES

7-1 / EXONERATION MAJORATION TAXE D'AMENAGEMENT

SUITE RAPPORT TRESORERIE

Vu la demande de remise gracieuse de pénalités formulées par Madame Pamela THELLIER, pour un montant de 987 euros, au titre des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme du permis de construire n° PC 63 338 08 S0005

VU le livre des procédures fiscales, et plus particulièrement l'article L 251 A,

Considérant l'avis « très favorable » à la remise des pénalités liquidées à l'encontre de Mme Pamela THELLIER, émis par le Centre des Finances Publiques de Clermont Banlieue, en raison de la bonne foi du redevable, qui a effectué le versement par fractionnement afin de ne pas fragiliser sa trésorerie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde la remise gracieuse des pénalités de 987 euros, liquidées à l'encontre de Madame Pamela THELLIER domiciliée C2-35, 4 rue Maryse Bastie – 33000 BORDEAUX, au titre des taxes d'urbanisme du permis de construire n° PC 63 338 08 S0005

7-2/ DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR LA LAMPE DU MINEUR

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que le projet de mise en valeur des espaces publics programmé dans le cadre de « Saint-Eloy 2020 » prévoyait la pose et la mise en valeur de la lampe du mineur, symbole du passé minier de la ville de Saint-Eloy-les-Mines,

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet le concours financier du Conseil régional « Auvergne-Rhône-Alpes » à hauteur de 30% du montant des travaux estimé à 10 000 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal :

1/ Sollicite, pour le projet de pose et de mise en valeur de la lampe du mineur, le concours financier du Conseil Régional « Auvergne-Rhône-Alpes » à hauteur de 30% du montant des travaux estimé à 10 000 € HT,

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, ou son représentant, pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer et déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional « Auvergne-Rhône-Alpes ».

Il est précisé que ce vote porte à ce stade uniquement sur la demande de subvention.

7-3 /CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Alain ROBERT, adjoint, indique que suite à la venue à terme du contrat Enfance signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, celle-ci nous propose son renouvellement à l'identique.

Il rappelle que la commune de Saint-Eloy-les-Mines a bénéficié jusque-là d'un accompagnement financier pour les actions du conseil municipal des jeunes coordonnées par la maison des associations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, ou son Représentant, à signer tous les documents nécessaires au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

8 / VENTE ANCIENNE GENDARMERIE

La commune de Saint-Eloy-les Mines est propriétaire de l'ancienne gendarmerie sise 4 rue de la Source. Souhaitant se séparer de ce bien, une estimation de la valeur vénale de ce bien a été effectuée par la direction générale des finances publiques, service des domaines, et s'élève à 163 000 €.

Deux offres ont été reçues par Madame le Maire de la part d'acquéreurs potentiels, au même prix de 165 000 €. Les candidats ont été reçus par l'exécutif ainsi que les services dont le chef de projet en vue d'une présentation de leur projet pour une approche tant quantitative que qualitative. Il s'est avéré qu'un projet était abouti et l'autre moins.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, ou son représentant, à vendre le bien de l'ancienne gendarmerie à la SCI LAJEMI pour 165 000 € et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Dans la discussion il est précisé que le porteur de projet souhaite réaliser 6 appartements locatifs dans le cadre de l'OPAH en tant que propriétaire bailleur. Il est très intéressant d'avoir des appartements en ville et l'OPAH manquait jusque-là de bailleurs privés (la plupart des dossiers correspondait à des propriétaires occupants).

9- QUESTIONS DIVERSES ET D'INFORMATIONS

9-1 GOUDRONNAGE RUE LA SOURCE

Des travaux de rénovation de la voirie communale sont programmés rue de la Source.

Madame le Maire informe le Conseil de ce marché dans le cadre de ses délégations :

Estimation Mairie : 40 315 €HT

Offre Monteil Colas : **33 675 €HT**

Offre Eurovia : 38 903 €HT

L'offre de Monteil Colas a été retenue pour 33 675 €HT. Les travaux viennent d'être réalisés début juillet. La somme nécessaire est inscrite au BP.

9-2 MARCHE HEBDOMADAIRE – RENOUVELLEMENT AFFERMAGE

Madame le Maire informe le Conseil du résultat de l'appel à candidatures pour l'affermage du marché hebdomadaire du samedi matin. Trois offres ont été reçues et l'entreprise FRERY est la mieux disante. Elle se caractérise par une redevance annuelle versée à la commune identique à la période précédente, établie à 12 200 € et à une évolution du prix pour les commerçants non sédentaires au mètre linéaire, à savoir...

Ce marché a été renouvelé au 1^{er} juillet 2018 et pour une durée de 3 ans.

Une augmentation a par contre eu lieu en ce qui concerne le tarif appliqué aux commerçants non sédentaires. Les élus considèrent qu'il eut été plus judicieux d'attendre la fin des travaux pour appliquer cette augmentation. Nonobstant nous nous situons dans le cadre d'un marché de prestation de service, pour lequel il n'y a eu qu'un candidat et enfin cette augmentation correspond à un rattrapage, le tarif n'avait pas augmenté depuis longtemps. La fiche de comparaison des tarifs entre la précédente période et la nouvelle période triennale est distribuée en séance.

9-3 ENQUETE PUBLIQUE PROJET PHOTOVOLTAIQUE LUXEL

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la tenue en Mairie de l'enquête publique relative au projet de création d'un parc photovoltaïque, selon le courrier reçu du Tribunal Administratif. Elle aura lieu en mairie en septembre prochain.

9-4 FUITE D'EAU BARRAGE DE LA BOUBLE

Le conseil débat de travaux nécessaires au barrage de la Bouble, qui a une fuite à cause d'un « renard », sorte de trou dans la digue.

9-5 TRAVAUX PROGRAMME TRAVERSE

Le rétrécissement de la voie départementale à 6 m de large, comme c'est le cas sur toutes les opérations similaires dans le cadre des directives du Département, a pour conséquence un élargissement attendu des trottoirs devant les commerces.

9-6 DEBAT SUR LE PARC LOCATIF

Suite à une question de Bernard GRAND, une discussion s'engage sur le parc locatif notamment social sur Saint-Eloy-les-Mines, et sur une certaine vacance. Y a-t-il déficit de demandes ou inadéquation de l'offre, qu'en est-il des ressources des locataires potentiels qui ne remplissent pas les conditions pour accéder à des logements assez grands.

Madame le Maire précise avoir reçu OPHIS organisme pour lequel une demande de caution de la commune est en attente de précision de leur stratégie globale sur Saint-Eloy.

Un état des lieux du marché locatif local sera fait avec les opérateurs.

9-7 DEBAT SUR LES DECHETS AMIANTE

Bernard GRAND délégué au SMCTOM informe de la possibilité de collecte de déchets amiante jusqu'en novembre en lien avec le SICTOM.

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Thérèse SIKORA clos la séance à 20h15.

Annexe à la Note de synthèse conseil municipal du 19 juillet 2018

Avenant n°1 à la Convention de Revitalisation

Réajustements des objectifs de l'OPAH :

Lancée le 18 octobre 2016 pour une durée de 6 ans, l'OPAH du Pays de Saint-Eloy rencontre un véritable succès auprès des propriétaires privés. Le taux de réalisation des objectifs pour l'année 2017 s'est établi à 106% et la dynamique générale de l'opération ne montre aucun signe d'essoufflement. Il apparaît dès lors nécessaire de relever les objectifs quantitatifs définis dans la Convention de Revitalisation.

L'objectif initial de réhabiliter 215 logements est ainsi porté à 252 (+ 17,2%) avec une redistribution des objectifs entre propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

Le périmètre de revitalisation est par ailleurs légèrement étendu vers le sud, de manière à intégrer le vieux bourg historique de Saint-Eloy-les-Mines.

Il est enfin décidé d'augmenter le plafond de l'aide façade « renforcée » à 5 000 € par immeuble (au lieu de 3 000 € initialement), afin d'inciter davantage les ravalements de façade dans les secteurs stratégiques du centre-bourg.

Montant prévisionnel des autorisations d'engagement pour la Commune :

Situation initiale

AE prévisionnelles	2016 (3 mois)	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (9 mois)	TOTAL
Ville de Saint-Eloy-les-Mines Aide aux travaux (y compris façades)	51 260 €	69 260 €	86 427 €	99 027 €	102 027 €	115 127 €	48 517 €	571 645 €

Après avenant n°1

AE prévisionnelles	2016 (3 mois)	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (9 mois)	TOTAL
Ville de Saint-Eloy-les-Mines Aide aux travaux (y compris façades)	50 997 €	73 209 €	179 140 €	147 236 €	119 311 €	88 066 €	107 865 €	765 824 €